



Contrat de licence d'utilisateur final et déclaration de garantie limitée des produits matériels HP Networking

Ce document contient des informations propriétaires, lesquelles sont protégées par des droits d'auteurs. Aucune partie de ce document ne peut être photocopiée, reproduite ou traduite dans une autre langue sans l'accord écrit préalable de Hewlett-Packard.

En cas de conflit dans ce document entre la version dans la langue officiellement reconnue pour une juridiction particulière et une autre version, la version dans la langue officiellement reconnue pour une juridiction particulière prévaut.

Les informations du présent document peuvent être modifiées sans préavis. Des informations actualisées sont accessibles sur le Web à l'adresse:
www.hp.com/networking/warranty

© 2012 Hewlett-Packard Development Company L.P.

Contrat de licence d'utilisateur final et déclaration de garantie limitée de matériel

Ce document présente d'importantes informations :

- le contrat de licence d'utilisateur final de votre logiciel, qui se trouve à la page 2 ;
- des questions et réponses sur votre couverture de garantie et comment obtenir un support, à partir de la page 5 ;
- la déclaration de garantie limitée de matériel Hewlett-Packard pour votre produit, à partir de la page 7.

Pour vous y référer rapidement ultérieurement, veuillez noter les informations suivantes :

Nom du produit HP (par exemple, HP E5412 z1 Switch)	
Référence du produit HP (par exemple, J8698A)	
Numéro de série du produit HP (par exemple, US402YZ0A1)	
Date d'achat	

Si vous avez acheté une mise à niveau ou une extension de garantie, veuillez noter les informations suivantes :

Niveau de couverture acheté (par exemple, 4 heures sur site, 24 heures par jour, 7 jours par semaine)	
Durée de la couverture (par exemple, 3 ans)	
ID du contrat de support (SAID, Support Agreement ID) ou autre numéro de référence de contrat HP Care Pack ou HP	
Date d'achat	

HP recommande de conserver avec ce document une copie de la preuve d'achat de votre produit, par exemple une facture, ainsi qu'un justificatif de la mise à niveau ou de l'extension de garantie que vous avez achetée.

A LIRE ATTENTIVEMENT : L'UTILISATION DE CE LOGICIEL EST SOUMISE AUX CONDITIONS QUI SUIVENT. L'UTILISATION DE CE LOGICIEL CONFIRME VOTRE ACCEPTATION DE CES CONDITIONS DE LICENCE. SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, VOUS POUVEZ RENVOYER LE LOGICIEL POUR OBTENIR UN REMBOURSEMENT COMPLET. SI LE LOGICIEL EST FOURNI AVEC UN AUTRE PRODUIT, VOUS POUVEZ RENVOYER LA TOTALITÉ DU PRODUIT NON UTILISÉ POUR OBTENIR UN REMBOURSEMENT COMPLET.

Contrat de licence d'utilisateur final

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE AVANT D'UTILISER CET ÉQUIPEMENT : ce Contrat de Licence Utilisateur Final (« CLUF ») est un contrat entre (a) vous-même (personne physique ou personne morale) et (b) la société ou l'entité légale nationale Hewlett-Packard (« HP »), régissant votre utilisation de tout logiciel (i) installé ou fourni par HP en vue de son utilisation avec votre Produit HP ProCurve (« Produit HP Networking »), ou (ii) fourni dans le cadre du portefeuille de produits HP Networking pour une utilisation de façon autonome (« Logiciel HP Networking »), qui ne soit pas par ailleurs soumis à un contrat de licence distinct entre vous et HP ou ses fournisseurs. D'autres logiciels peuvent comporter un CLUF dans leur documentation mise en ligne. Le terme « Logiciel » signifie tout logiciel informatique et peut comprendre les supports associés, les documents imprimés ainsi que toute documentation mise en ligne ou électronique. Un amendement ou un addendum à ce CLUF peut accompagner le Produit HP Networking ou le Logiciel HP Networking.

LES DROITS AFFERENTS A CE LOGICIEL VOUS SONT CONCEDES UNIQUEMENT SOUS RÉSERVE DE VOTRE ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS ET MODALITES DU PRÉSENT CLUF. EN INSTALLANT, EN COPIANT, EN TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CLUF. SI VOUS REFUSEZ LES MODALITES DE CE CONTRAT, VOTRE UNIQUE RECOURS EST DE RETOURNER L'ENSEMBLE DE CE PRODUIT NON UTILISÉ (MATÉRIEL ET LOGICIEL) DANS LES QUATORZE JOURS DE SA DATE D'ACHAT AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT, AUX CONDITIONS EN VIGUEUR AU LIEU D'ACHAT.

1. CONCESSION DE LICENCE. HP vous concède les droits suivants dans la mesure où vous respectez à toutes les modalités et dispositions prévues dans le présent CLUF :

a. Utilisation. Vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel qui accompagne un Produit HP Networking que sur un seul dispositif HP Networking (« votre Dispositif »). Le Logiciel HP Networking peut être installé sur d'autres dispositifs HP ou non-HP. Si le contrat de licence original (ou le contrat de licence afférent à la mise à niveau) de votre Logiciel vous autorise à l'utiliser sur plusieurs dispositifs, vous ne pouvez installer et utiliser le Logiciel uniquement sur le nombre de dispositifs indiqué. Sauf indication contraire exprimée dans toute accord de licence additionnel s'appliquant à un Logiciel HP Networking, vous n'êtes pas autorisé à séparer les éléments composant le Logiciel pour une utilisation sur plusieurs dispositifs ni à transférer le Logiciel d'un Produit HP Networking à un produit non HP. Vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou copier le Logiciel. Vous pouvez charger le Logiciel dans la mémoire RAM temporaire de votre Dispositif ou tout autre système de stockage non-volatile et exécutable afin d'utiliser le Logiciel.

b. Copie. Vous pouvez effectuer des copies d'archivage ou de sauvegarde du Logiciel, pour autant qu'elles contiennent tous les avis de copyright et de propriété d'origine du Logiciel, et qu'elles soient exclusivement utilisées à des fins de sauvegarde.

c. Réserve de droits. HP et ses fournisseurs conservent l'intégralité des droits qui ne vous sont pas expressément concédés dans ce CLUF.

d. Logiciels gratuits. Nonobstant les dispositions et modalités prévues dans ce CLUF, les logiciels non détenus par HP ou fournis sous licence publique par des tiers (« Logiciels gratuits »), et constituant l'ensemble ou toute partie des Logiciels, vous sont concédés selon les modalités du contrat de licence accompagnant lesdits Logiciels gratuits, que ce dernier se présente sous la forme d'un accord distinct, d'une licence d'adhésion par déballeage ou d'une licence électronique acceptée au moment du téléchargement. Votre utilisation des Logiciels gratuits sera intégralement régie par les modalités d'une telle licence.

2. MISES À NIVEAU. Pour utiliser un Logiciel identifié comme constituant une mise à jour, vous devez au préalable disposer d'une licence pour le Logiciel d'origine dont la mise à niveau est proposée par HP. Après la mise à niveau, vous pourrez utiliser le Logiciel d'origine lqui constitue la base de votre éligibilité à la mise à niveau. Chaque licence mise à niveau nécessite l'utilisation de la licence du Logiciel d'origine. L'acquisition de mises à niveau ne vous donne en aucun cas le droit d'utiliser des copies supplémentaires du Logiciel d'origine, sauf si une licence a également été concédée pour les copies supplémentaires du Logiciel d'origine.

3. LOGICIELS ADDITIONNELS.

Le présent CLUF s'applique aux mises à jour ou aux suppléments associés au Logiciel d'origine fourni par HP, pour autant que HP n'applique d'autres conditions avec la mise à jour ou le supplément. En cas de conflit, ces autres conditions prévaudront sur ce CLUF.

4. TRANSFERT.

a. Transfert à un tiers. L'utilisateur final initial ayant acheté le Logiciel HP auprès de HP ou d'un revendeur HP agréé peut transférer le Logiciel HP vers un autre utilisateur final de bonne foi. Les utilisateurs finaux de bonne foi ne peuvent transférer le Logiciel HP qu'à d'autres utilisateurs finaux de bonne foi conformément aux conditions du présent CLUF. Tout transfert doit comporter tous les composants du Logiciel, le Logiciel, les supports, la documentation imprimée, le présent CLUF et tout contrat de licence supplémentaire pouvant s'appliquer au Logiciel, en ce compris les conditions des Logiciels gratuits et, s'il y a lieu, le Certificat d'authenticité. Le transfert ne peut pas être réalisé sous une forme indirecte, telle qu'une consignation, ni prendre la forme de la vente d'un Produit HP Networking effectuée par l'intermédiaire d'un tiers n'étant pas un revendeur HP agréé. Le transfert d'un Produit HP Networking à, ou par l'intermédiaire de, tout tiers à l'exception d'un utilisateur final de bonne foi, fait perdre le bénéfice de la garantie du Produit HP Networking dans les limites autorisées par la loi. Avant le transfert, l'utilisateur final qui reçoit le produit transféré devra accepter par écrit toutes les dispositions du présent CLUF. Dès le transfert du Logiciel, vous perdez automatiquement le bénéfice de la licence du Logiciel.

b. Sauf dispositions contraires dans le présent CLUF, vous n'êtes pas autorisé à (et ne pouvez pas autoriser ou encourager un tiers quelconque à) : (i) copier, dupliquer ou reproduire le Logiciel de quelque manière que ce soit ; (ii) distribuer, mettre en réseau, accorder une sous-licence, louer, prêter, attribuer, transmettre ou transférer le Logiciel (ou toute copie ou partie du Logiciel) ou tout droit y afférent à un tiers quel qu'il soit ; (iii) supprimer, altérer, masquer toute identification du produit, marque de commerce, marque déposée, avis de confidentialité, de propriété ou toute autre mention ou toute légende apposée sur, ou placée à l'intérieur du Logiciel ; (iv) utiliser le Logiciel dans le cadre d'une exploitation commerciale partagée ou administrative ou de toute autre manière non expressément autorisée par le présent document ; (v) incorporer le Logiciel (ou toute copie ou partie du Logiciel) à vos propres produits ; ou (vi) modifier ou désactiver les mécanismes de licence du Logiciel pour quelque raison que ce soit.

5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ce Logiciel et à la documentation utilisateur sont la propriété de HP ou de ses fournisseurs, et sont protégés par les lois, notamment mais sans limitation, sur les droits d'auteur, le secret commercial et les brevets, ainsi que toute autre loi et dispositions de traités internationaux applicables.

6. LIMITATION DE RETRO-INGENIERIE. Vous n'êtes pas autorisé à (et ne pouvez pas autoriser ou encourager un tiers quelconque à) : (i) effectuer une rétro-ingénierie, désassembler ou décompiler le Logiciel ou une quelconque partie de celui-ci, ou essayer d'en extraire la source ou le code modifiable ; ou (ii) altérer, adapter, modifier, traduire, améliorer le Logiciel ou créer une œuvre dérivée du Logiciel. Dans l'éventualité où la législation en vigueur autorise l'une quelconque desdites restrictions, vous acceptez de demander préalablement et par écrit à HP de fournir toute information nécessaire à l'interopérabilité sans modifier ni effectuer la rétro-ingénierie du Logiciel. Nonobstant toute disposition contraire, vous n'êtes autorisé à effectuer une rétro-ingénierie du Logiciel que dans les limites et aux seules fins expressément autorisées par la loi applicable, si et seulement si HP n'accède pas à votre demande.

7. DUREE. Le présent CLUF reste en vigueur jusqu'à sa résiliation ou son rejet. Le présent CLUF sera également résilié en vertu des autres dispositions qu'il convient ou en cas de non-respect de l'une quelconque de ces dispositions.

8. CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES DONNÉES. Vous accordez à HP et à ses filiales le droit de rassembler et d'utiliser les informations techniques que vous fournissez dans le cadre des services d'assistance technique associés au Logiciel. HP s'engage à ne pas utiliser ces informations sous une forme qui permettrait votre identification personnelle, sauf si ces informations sont indispensables à l'exécution desdits services.

Collecte de certains produits de série System Information for HP networking S (anciennement dénommés produits TippingPoint). HP collecte régulièrement des données du Security Management System (SMS) relatives à l'état actuel et à votre utilisation desdits produits logiciels et matériels HP. Les informations sont recueillies anonymement via le Threat Management Center (TMC) et sont de nature non personnelle. Elles peuvent inclure, mais sans s'y limiter, toute information de version de système d'exploitation SMS, de version(s) de système d'exploitation Intrusion Prevention Systems (IPS), de package(s) Digital Vaccine (DV) et de paramètres de filtre DV. Ces informations sont gardées confidentielles et ont une valeur inestimable pour HP à des fins de diagnostic et de développement. Le système SMS permet aussi la collecte de données d'événement utiles à la recherche HP en matière de sécurité, et la destination des données d'attaque reste par défaut anonyme. Dans le cas où vous ne souhaitez pas permettre à HP de collecter de telles données, il vous est possible de désactiver l'option TMC Information Share dans SMS's Security.

9. LIMITATION DE GARANTIES. HP garantit que le logiciel HP Networking sera substantiellement conforme à ses spécifications pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat ou de location par HP, ou à compter de la date à laquelle HP termine l'installation, l'événement survenant le dernier étant retenu. HP garantit que le Logiciel livré avec un produit HP Networking sera substantiellement conforme à ses spécifications tout au long de la période de garantie matérielle limitée du produit HP Networking. La garantie de tout support amovible utilisé pour la distribution du Logiciel est disponible dans la déclaration de garantie afférente. **DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE EN VIGUEUR, HP ET SES FOURNISSEURS DÉCLARENT PAR LA PRÉSENTE REJETER TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDITION, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, TOUTE GARANTIE IMPLICITE, TOUT DROIT OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE VIRUS, CES ELEMENTS CONCERNANT LE LOGICIEL.** Certains pays/juridictions n'autorisant pas l'exclusion de garantie implicite ni la limitation de la période de garantie, ce qui précède peut ne pas vous être entièrement applicable.

10. LIMITES DE RESPONSABILITÉ. Nonobstant tout dommage pouvant être subi, la responsabilité totale de HP et de ses fournisseurs en vertu de toutes les dispositions de ce CLUF, et votre recours exclusif pour tout ce qui précède, est limitée au montant le plus élevé des sommes suivantes : le montant payé séparément pour le Logiciel ou la somme de cinq (5,00) dollars américains ou l'équivalent dans la devise nationale. **DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, HP OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES, QU'ILS SOIENT SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, DE TOUT DOMMAGE RESULTANT DE LA Perte de Bénéfices, ou Perte de Données CONFIDENTIELLES OU AUTRES, DES COÛTS DE GARANTIE, D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, LES DOMMAGES CORPORELS OU L'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE RÉSULTANT DE, OU ASSOCIÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT À L'UTILISATION OU À L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, OU SURVENANT DU FAIT DE TOUTE DISPOSITION DE CE CLUF, ET CE MÊME SI HP OU SON FOURNISSEUR ONT ÉTÉ AVERTIS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES ET SI LE RECOURS NE REPOND PAS A SON OBJECTIF ESSENTIEL.** Certains pays/juridictions n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects ou accessoires, ce qui précède peut ne pas vous être applicable.

11. CLIENTS DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS. Conformément aux textes FAR 12.211 et 12.212, les logiciels informatiques commerciaux, la Documentation et les Données techniques concernant des produits commerciaux sont concédés au gouvernement des États-Unis dans le cadre de la licence commerciale standard de HP.

Si vous émettez des licences du Logiciel au nom du U.S. Government (« Government »), les dispositions suivantes sont également applicables. Si ledit Logiciel est fourni au Department of Defense (« DoD »), il est classé en tant que « Commercial Computer Software » (Logiciel informatique commercial) conformément au paragraphe 252.227-7014 des règlements DoD Supplement to the Federal Acquisition Regulations (« DFARS ») (ou de tout règlement subséquent) et le Government acquiert uniquement les droits de licence octroyés par les présentes (droits de licence usuellement fournis à des utilisateurs non gouvernementaux). Si le Logiciel est procuré à une unité ou à un organisme du Government autre que DoD, il est classé en tant que « Restricted Computer Software » (Logiciel informatique restreint) et les droits du Government relatifs au Logiciel sont définis dans le paragraphe 52.227-19 des règlements Federal Acquisition Regulations (« FAR ») (ou de tout règlement subséquent) ou, dans le cas de la NASA, dans le paragraphe 18.52.227-86 du NASA Supplement to the FAR (ou de tout règlement subséquent). L'utilisation, la duplication ou la divulgation par le Government est sujette aux restrictions énoncées dans lesdites sections.

12. RESPECT DES LOIS SUR L'EXPORTATION. Vous êtes tenu de respecter toutes les lois et réglementations des États-Unis et des autres pays (« Lois sur l'exportation ») pour veiller à ce que le Produit HP Networking ou le Logiciel HP Networking ne soit pas (1) exporté, directement ou indirectement, en contravention des Lois sur l'exportation, ou (2) utilisé à toute fin interdite par les Lois sur l'exportation, y compris mais sans limitation, les restrictions relatives à la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

13. APTITUDE A S'ENGAGER JURIDIQUEMENT. Vous déclarez avoir atteint l'âge légal de la majorité dans votre pays de résidence et, le cas échéant, que vous êtes dûment autorisé par votre employeur à passer ce contrat.

14. LOI APPLICABLE. Le présent CLUF est régi par les lois de l'État de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ou par les lois locales applicables à l'entité légale HP de votre pays de résidence.

15. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT. Le présent CLUF (y compris tout addendum ou avenant à ce CLUF fourni avec le Produit HP Networking ou le Logiciel HP Networking) constitue l'intégralité du contrat conclu entre vous et HP portant sur le Logiciel et annule et remplace toute communication, proposition et déclaration, orales ou écrites, relative au Logiciel ou à tout autre objet de ce CLUF. Vous reconnaissez que votre achat ou utilisation repose sur la configuration actuelle du Logiciel et n'est lié à un quelconque calendrier de lancement ou à une quelconque communication de modifications possibles de ses fonctionnalités. En cas de conflit entre les dispositions de toute politique ou programme de HP en matière de services d'assistance et les dispositions de ce CLUF, ces dernières seront les seules dispositions applicables.

Questions et réponses sur la garantie relative au matériel

Quelle est la période de garantie de mon produit ?

Veillez vous reporter au tableau détaillant les périodes de garantie limitée de matériel dans la Déclaration de garantie limitée de matériel Hewlett-Packard ci-dessous dans ce document. Les périodes de garantie sont également consultables en ligne à l'adresse www.hp.com/networking/warranty.

Qui a le droit de bénéficier de la garantie ?

La garantie HP pour un Produit HP Networking n'est disponible que pour les utilisateurs finaux de bonne foi qui ont acheté leur produit par l'intermédiaire du circuit de distribution agréé de HP ou qui l'a reçu par transfert d'un autre utilisateur final de bonne foi. Un utilisateur final de bonne foi peut désigner un agent pour que ce dernier bénéficie de la garantie au nom de son mandant, et HP est en droit d'exiger une preuve écrite de ce contrat d'agence avant de traiter la demande d'intervention. Si un utilisateur final de bonne foi transfère son Produit HP Networking à un tiers autre qu'un utilisateur final de bonne foi, aucun tiers ou utilisateur ultérieur ne pourra bénéficier pour ce produit de la période de garantie restante à partir du jour du transfert.

Que faire avant de lancer une demande d'intervention dans le cadre de la garantie ?

Vous devez :

- Consulter la foire aux questions (FAQ) et les autres informations techniques communiquées sur le Web à l'adresse www.hp.com/networking/support pour vérifier si l'une des questions présentées s'applique aux symptômes que vous observez
- Prendre connaissance des dernières notes de diffusion relatives à votre produit pour déterminer si les symptômes que vous observez pourraient être dus à un problème connu qui a été résolu par l'édition d'une version plus récente du logiciel. Si c'est le cas, mettez à jour le logiciel pour voir si cette opération élimine le problème. Pour accéder aux dernières notes de diffusion et à la dernière version du logiciel sur le Web, consultez le site www.hp.com/networking/warranty/support.
- Vous reporter à la documentation du produit pour consulter les procédures de dépannage et prendre les mesures qui s'imposent. Vous trouverez la documentation à jour sur le Web à l'adresse www.hp.com/networking/support.

Si vous ne parvenez toujours pas à résoudre l'incident, consultez le présent manuel de garantie avant de contacter HP et ayez rassemblé les informations suivantes :

- le numéro de série, le nom et le numéro du produit ;
- la date d'achat du produit et de toute mise à niveau ou extension de la couverture de garantie (veuillez noter qu'il pourra vous être demandé de fournir une preuve d'achat ou de location) ;
- la description détaillée des symptômes, notamment la date à laquelle ils sont apparus pour la première fois et leur fréquence ;
- la description détaillée des modifications apportées à la configuration de votre produit ou à votre environnement réseau avant l'apparition des symptômes ;
- la description détaillée des mesures de dépannage que vous avez prises et les résultats de ces interventions ;
- la révision logicielle actuelle du produit.

Tout produit dont le numéro de série a été supprimé ou qui ne serait pas un Produit HP Networking authentique ne pourra bénéficier de la présente garantie.

Comment bénéficier de la garantie ?

Si vous avez fait l'acquisition d'une mise à niveau ou d'une extension de garantie auprès de HP, (telle que par exemple les services HP Care Pack ou tout autre type de contrat de service HP), il convient de composer le numéro de téléphone qui vous a été indiqué lors de votre enregistrement aux services HP Care Pack ou lors de la conclusion du contrat de service HP. Si vous n'avez pas fait l'acquisition d'une mise à niveau ou d'une extension de garantie auprès de HP, vous devez contacter HP ou votre revendeur HP s'il est agréé pour la mise en œuvre de la garantie sur les produits HP Networking. Vous pouvez contacter HP pour lancer une demande d'intervention au titre de la garantie pendant les heures ouvrables HP (pour connaître le numéro de téléphone et les heures ouvrables applicables à votre zone géographique, visitez le site web à l'adresse www.hp.com/networking/support puis cliquez sur « Contact »).

Dans la mesure du possible, essayez de contacter HP depuis un endroit où vous pouvez accéder facilement au produit. Il est vivement conseillé de contacter HP au moment de la panne et de ne pas attendre que plusieurs unités soient défectueuses pour agir. Il vous sera en effet plus difficile de fournir les informations exigées par HP pour confirmer et traiter votre demande d'intervention dans le cadre de la garantie. Par ailleurs, la disponibilité des pièces peut influencer sur la capacité de HP à vous envoyer les unités de remplacement dans les plus brefs délais si vous lancez une réclamation pour plusieurs unités en même temps.

Que se passe-t-il lorsque j'appelle HP pour une demande d'intervention au titre de la garantie ?

(Si vous avez fait l'acquisition d'une mise à niveau ou d'une extension de garantie auprès de HP, reportez-vous aux informations qui vous ont été fournies lors de l'acquisition de cette mise à niveau ou extension).

Vous devrez fournir des informations sur votre produit, notamment sa référence, son numéro de série et sa date d'achat afin que HP puisse confirmer que votre produit est toujours en période de garantie et identifier le niveau de couverture dont vous bénéficiez. Dans certains cas, il pourra vous être demandé de fournir une preuve d'achat ou de location. Aux fins du diagnostic technique, HP vous demandera de décrire les symptômes que présentent votre produit et les mesures de dépannage que vous avez prises. Il vous sera éventuellement demandé de fournir des informations sur la configuration du produit et la révision du logiciel, ainsi que de décrire la topologie et l'environnement de votre réseau.

HP déterminera alors si d'autres mesures de dépannage s'imposent pour confirmer la présence d'une panne matérielle ou pour isoler la panne, par exemple au niveau d'un module dans un commutateur ou dans le châssis d'un commutateur. HP vous demandera d'effectuer ces opérations et répondra à vos éventuelles questions sur leur exécution. Dans certains cas, HP pourrait vous inviter à procéder à une mise à jour vers une version plus récente du logiciel sur votre produit dans le cadre de la procédure de dépannage.

Pour minimiser l'impact d'une éventuelle panne, il est essentiel que vous aidiez HP lors du dépannage. Par exemple, si un symptôme est dû à un problème de configuration et non à une défaillance matérielle, l'envoi d'une pièce de rechange ne résoudra pas le problème et prolongera l'indisponibilité du réseau.

Dès que HP aura diagnostiqué la nature de la panne, vérifié sa prise en compte dans le cadre de la garantie et identifié la pièce de rechange nécessaire, HP vous fera parvenir cette pièce.

Où puis-je trouver d'autres questions et réponses concernant la garantie de matériel ?

Veuillez vous reporter aux FAQ en ligne sur le site www.hp.com/networking/warranty.

Déclaration de garantie limitée de matériel Hewlett-Packard

Conditions générales

La présente garantie limitée de matériel HP vous accorde, en tant que client, une garantie spécifique de la part de HP, le fabricant. Il se peut en outre que la législation locale en vigueur ou tout accord écrit spécifique conclu avec HP vous confère certains autres droits.

HP REJETE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE, QU'ELLE SOIT ÉCRITE OU ORALE, ET HP DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS QUI NE SOIENT PAS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI DU FOR EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS, HP REJETE TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE CAPACITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À SATISFAIRE UN BUT PARTICULIER. POUR TOUTES LES TRANSACTIONS RÉALISÉES AUX ÉTATS-UNIS, TOUTES GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE CAPACITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE DÉFINIE PLUS HAUT. CERTAINS ÉTATS OU PAYS NE PERMETTENT PAS DE LIMITER DANS LE TEMPS UNE GARANTIE IMPLICITE OU D'EXCLURE OU LIMITER LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS POUR LES PRODUITS GRAND PUBLIC. IL SE PEUT DONC QUE DANS CES ÉTATS OU PAYS, CERTAINES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS PRÉVUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE NE VOUS SOIENT PAS APPLICABLES.

POUR LES VENTES AUX CONSOMMATEURS EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE, LES CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE CONTENUES DANS CETTE DÉCLARATION, SAUF DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.

LES CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE CONTENUES DANS CETTE DÉCLARATION, SAUF DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.

La présente Garantie limitée est applicable dans tous les pays et pourra être exercée dans tous les pays dans lesquels HP ou ses prestataires agréés de service proposent un service de garantie pour le même numéro de modèle de produit, en vertu des conditions générales prévues dans la présente Garantie limitée.

Dans le cadre du programme HP de Garantie limitée internationale, les produits achetés dans un pays/une région et transférés vers un(e) autre pays/région dans lequel HP ou ses prestataires agréés de service proposent un service de garantie pour le même numéro de modèle de produit, conservent leur garantie. Les modalités de garantie, la disponibilité des services et les délais d'intervention sont susceptibles de varier d'un pays ou d'une région à l'autre. Les délais d'intervention standard dans le cadre de la garantie peuvent par ailleurs varier en fonction de la disponibilité locale des pièces détachées. Au besoin, HP ou votre prestataire local agréé de service peuvent vous fournir tous les détails.

HP ne peut en aucun cas être tenu responsable des éventuels droits de douane ou taxes occasionnés par le transfert des produits d'un pays vers un autre. Le transfert des produits peut être soumis à des restrictions d'exportation édictées par les États-Unis ou d'autres gouvernements.

La présente Garantie limitée s'applique exclusivement aux produits matériels de marque HP Networking authentiques (désignés collectivement « Produits matériels HP Networking » aux termes de cette Garantie limitée), vendus ou loués avec la présente Garantie limitée, par Hewlett-Packard Company, ses filiales, sociétés affiliées, revendeurs agréés ou distributeurs nationaux dans le monde (collectivement désignés « HP » dans cette Garantie limitée). Le terme « Produit matériel HP Networking » est réservé aux composants matériels. Le terme « Produit matériel HP Networking » EXCLUT TOUT programme ou application logicielle, produit tiers ou accessoire de marque différente de celle d'HP.

HP garantit que les Produits matériels HP Networking que vous avez achetés ou loués auprès de HP sont exempts de défaut de matériaux ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale pendant toute la période de Garantie limitée. La période de Garantie limitée prend effet soit à la date de l'achat ou du début de la location auprès de HP, soit à la date à laquelle HP a terminé l'installation. La facture ou le bon de livraison portant la date d'achat ou de location du produit constitue la preuve de la date d'achat ou de location. Cette preuve d'achat ou de location peut être exigée pour bénéficier du service de garantie. Vous avez droit au service de garantie du matériel en vertu des conditions générales prévues dans ce document chaque fois que la réparation de votre Produit matériel HP Networking serait nécessaire durant la période de Garantie limitée.

Sauf indication contraire et dans les limites autorisées par la législation locale, les nouveaux Produits matériels HP Networking peuvent être fabriqués à partir de matériaux neufs ou d'une combinaison de matériaux neufs et recyclés dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celles de matériaux neufs. HP réparera ou remplacera les Produits matériels HP Networking (a) à partir de produits ou de pièces de rechange neufs ou recyclés dont les performances et la fiabilité sont équivalentes à celle du matériel neuf, ou (b) à partir de produits qui, à la seule discrétion de HP, sont considérés comme équivalents à un produit d'origine dont la production a été arrêtée. Les pièces de rechange sont garanties exemptes de défaut de matériaux ou de fabrication pendant quatre-vingt-dix (90) jours ou, si cette période est plus longue, pendant la période restant à courir au titre de la Garantie limitée du Produit matériel HP Networking qu'elles remplacent ou dans lequel elles ont été installées.

Pendant la période de Garantie limitée, HP s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, tout composant défectueux. Tout composant ou produit matériel remplacé dans le cadre de la présente Garantie limitée devient la propriété de HP. Dans l'éventualité peu probable de pannes récurrentes avec votre Produit matériel HP Networking, HP pourra décider, à son entière discrétion, (a) de remplacer votre produit par un produit identique ou équivalent en matière de performances à votre Produit matériel HP Networking ou (b) de vous offrir, au lieu du remplacement de ce produit, le remboursement de son prix d'achat ou de location (déduction faite des intérêts). Ces dispositions constituent votre recours exclusif en ce qui concerne les produits défectueux.

Exclusions

HP NE GARANTIT PAS LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU OU SANS ERREUR DE CE PRODUIT. HP NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT DU NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS ASSOCIÉES À CE PRODUIT MATÉRIEL HP NETWORKING.

La Garantie limitée ne s'applique pas aux consommables et ne s'étend à aucun produit dont le numéro de série a été retiré ou qui a été endommagé ou rendu défectueux à la suite (a) d'un accident, d'une mauvaise utilisation, d'un usage abusif, d'une contamination, d'un entretien ou du calibrage incorrect ou inadéquat ou de toute autre cause externe ; (b) d'une utilisation ne respectant pas les paramètres indiqués dans la documentation livrée avec le produit à l'attention de l'utilisateur ; (c) de l'installation de logiciels, d'interfaces, de pièces ou d'accessoires non fournis par HP ; (d) d'une mauvaise préparation du site ou d'une mauvaise maintenance ; (e) d'une infection par virus ; (f) des pertes

ou des dommages occasionnés pendant le transport ; ou (g) d'une modification ou d'un entretien effectué par toute personne autre que (i) HP, (ii) un prestataire agréé de service HP ou (iii) vous-même dans le cas du remplacement de pièces homologuées par HP s'il en existe pour votre produit dans le pays/la région couverte par la garantie.

HP NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE LA PERTE OU DES DOMMAGES CAUSÉS AUX PROGRAMMES, AUX DONNÉES OU AUX SUPPORTS DE STOCKAGE AMOVIBLES. HP NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE LA RESTAURATION DE DONNEES OU DE LA RÉINSTALLATION DES PROGRAMMES AUTRES QUE LES LOGICIELS INSTALLÉS PAR HP LORS DE LA FABRICATION DU PRODUIT.

HP ne pourra être tenu responsable de tout problème d'interopérabilité ou de compatibilité pouvant survenir lorsque (1) des produits, logiciels ou options non pris en charge par HP sont utilisés ; (2) des configurations non prises en charge par HP sont utilisées ou ; (3) des pièces prévues pour un système sont installées sur un système de fabrication différente ou un autre modèle.

Recours exclusif

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LÉGISLATION LOCALE, LES DISPOSITIONS ET MODALITES FIGURANT AUX PRESENTES CONSTITUENT L'INTEGRALITE DU CONTRAT DE GARANTIE CONCLU ENTRE VOUS ET HP CONCERNANT LE PRODUIT MATÉRIEL HP NETWORKING QUE VOUS AVEZ ACHETÉ OU LOUÉ. IES PRESENTES CONDITIONS GÉNÉRALES REMPLACENT TOUT ACCORD OU DÉCLARATION PRÉALABLE, Y COMPRIS TOUTE DÉCLARATION FIGURANT DANS LA DOCUMENTATION COMMERCIALE HP OU TOUT CONSEIL POUVANT AVOIR ÉTÉ PRODIGUÉ PAR HP, UN AGENT OU UN EMPLOYÉ DE HP, EN RAPPORT AVEC L'ACHAT OU LA LOCATION DU PRODUIT MATÉRIEL HP NETWORKING. Aucune modification des dispositions de la présente Garantie limitée ne sera valable si elle n'a pas fait l'objet d'un accord écrit et signé par un représentant HP autorisé.

Limitation de responsabilité

EN CAS DE PANNE DE VOTRE PRODUIT MATÉRIEL HP NETWORKING COUVERTE PAR LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE, LA RESPONSABILITÉ MAXIMUM DE HP DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT EN CAUSE OU, LA VALEUR LA PLUS FAIBLE PRÉVALANT, AU COÛT DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DE TOUT COMPOSANT MATÉRIEL PRÉSENTANT UN DYSFONCTIONNEMENT DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NORMALE.

SAUF INDICATION CONTRAIRE CI-DESSUS, HP NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR LE PRODUIT OU LA PANNE DU PRODUIT, Y COMPRIS DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES OU D'ÉCONOMIES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE DE DONNÉES, PERTE DE REVENUS, PERTE DE JOUISSANCE OU TOUT AUTRE PRÉJUDICE COMMERCIAL OU ÉCONOMIQUE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, COÛT DE GARANTIE OU TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE OU INDIRECT. HP NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES RÉCLAMATIONS FAITES PAR UN TIERS NI PAR VOUS-MÊME POUR LE COMPTE D'UN TIERS.

CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUE AUSSI BIEN AUX DEMANDES DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET AUX RÉCLAMATIONS EN VERTU DE CETTE GARANTIE, QU'AUX ACTIONS EN RESPONSABILITÉ CIVILE (Y COMPRIS POUR NÉGLIGENCE ET RESPONSABILITÉ STRICTE DU PRODUIT), AUX RÉCLAMATIONS POUR INFRACTION CONTRACTUELLE ET AUX AUTRES RÉCLAMATIONS, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE. NUL AUTRE QUE HP NE POURRA RENONCER À CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ NI LA MODIFIER. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ RESTERA EN VIGUEUR MÊME SI HP OU UN DE SES REPRÉSENTANTS AGRÉÉS ONT ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES OU SI LADITE ÉVENTUALITÉ ÉTAIT RAISONNABLEMENT PRÉVISIBLE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ NE S'APPLIQUERA TOUTEFOIS PAS EN CAS DE PRÉJUDICE CORPOREL OU, DANS LES JURIDICTIONS OU LES TYPES DE DOMMAGES SUIVANTS NE PEUVENT ÊTRE EXCLUS, DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ CES DOMMAGES SERAIENT LA CONSÉQUENCE D'UNE FAUTE DOLOSIVE OU D'UNE FAUTE D'UNE GRAVITÉ TELLE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE FAUTE DOLOSIVE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS POUVANT VARIER D'UN ÉTAT OU D'UN PAYS À L'AUTRE. POUR CONNAÎTRE L'ÉTENDUE DE VOS DROITS, NOUS VOUS CONSEILLONS DE CONSULTER LES LOIS APPLICABLES DANS VOTRE ÉTAT OU PAYS.

Responsabilités du client

Pour que HP puisse vous fournir le meilleur service et la meilleure assistance possible pendant la période de Garantie limitée, il vous sera demandé de :

- maintenir un environnement adapté et approprié, et d'utiliser le Produit matériel HP Networking conformément aux instructions fournies ;
- vérifier les configurations, charger les micro-programmes ou logiciels les plus récents, installer les correctifs, exécuter les outils de diagnostic HP et mettre en oeuvre les procédures ou solutions de rechange fournies par HP pendant que HP travaille à la recherche de solutions permanentes ;
- autoriser HP à installer en permanence sur vos systèmes ou sites certains outils de diagnostic et de maintenance réseau et système afin de faciliter la performance de l'assistance prévue dans votre garantie (désignés collectivement « Outils de service propriétaires ») ; ces Outils de service propriétaires sont et restent l'entière et exclusive propriété de HP. Vous devrez en outre :
 - n'utiliser les Outils de service propriétaires que durant la période de garantie applicable et avec l'autorisation de HP,
 - installer, maintenir et prendre en charge les Outils de service propriétaires, y compris les mises à jour et correctifs requis,
 - fournir au besoin une connectivité à distance via une ligne de communication approuvée par HP,
 - aider HP à exécuter les Outils de service propriétaires,
 - utiliser la fonctionnalité de transfert électronique des données afin d'informer HP des événements identifiés par les Outils de service propriétaires,
 - retourner les Outils de service propriétaires ou autoriser HP à les désinstaller à la résiliation de la garantie,
 - ne pas vendre, transférer, attribuer, mettre en gage ou hypothéquer de quelque manière que ce soit les Outils de service propriétaires.

Dans certains cas, HP peut demander à ce que des logiciels additionnels, tels que des pilotes et des agents, soient installés sur votre système afin de pouvoir pleinement profiter de ces outils et fonctionnalités d'assistance,

- utiliser les solutions de téléassistance HP lorsque possible. HP vous encourage vivement à utiliser les technologies d'assistance disponibles fournies par HP. Si vous choisissez de ne pas déployer les fonctionnalités de téléassistance disponibles, des frais supplémentaires pourront vous être facturés suite à l'accroissement des ressources nécessaires au service d'assistance,
- coopérer avec HP afin d'essayer de résoudre les problèmes au téléphone. Cela peut consister à exécuter des routines de diagnostic, à installer des mises à jour ou des correctifs logiciels additionnels, à supprimer des options de sociétés tierces et/ou à substituer des options,
- réaliser des copies de sauvegarde périodiques de vos données de configuration, fichiers, données ou programmes stockés sur votre disque dur ou tout autre support ou périphérique de stockage afin de prévenir toute panne, altération ou perte potentielle. Avant de retourner tout Produit matériel HP Networking au service de garantie, veuillez sauvegarder vos données de configuration, fichiers, données et programmes, et supprimer toute information confidentielle, propriétaire ou privée,
- maintenir une procédure de restauration de vos données de configuration, fichiers, données et programmes perdus ou altérés qui ne dépendent pas du Produit matériel HP Networking sous garantie,
- informer HP de toute utilisation des Produits matériels HP Networking dans un environnement susceptible de présenter un risque pour la santé ou la sécurité des employés ou des sous-traitants de HP. HP pourra vous demander de confier de tels produits à sa supervision et pourra reporter le service de garantie jusqu'à ce que lesdits risques soient écartés,
- exécuter les tâches supplémentaires définies dans chaque type de service de garantie indiqué ci-dessous ou toute autre action que HP peut raisonnablement vous demander afin de vous offrir un meilleur service de garantie.

Types de services fournis dans le cadre de la garantie de matériel

Vous trouverez ci-dessous les types de services fournis dans le cadre de la garantie pouvant s'appliquer au Produit matériel HP Networking dont vous avez fait l'acquisition. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section « Période de garantie limitée ».

Echange standard anticipé

Votre Garantie limitée HP peut comprendre un échange standard anticipé. En vertu des modalités de l'échange standard anticipé, HP vous enverra directement une unité de remplacement si le Produit matériel HP Networking dont vous avez fait l'acquisition est diagnostiqué comme défectueux. À la réception de l'unité de remplacement, il vous sera demandé de retourner l'unité défectueuse à HP dans l'emballage de l'unité de remplacement et dans un délai standard de cinq (5) jours. HP assumera tous les frais de transport et d'assurance pour le retour de l'unité défectueuse. Le fait de ne pas retourner l'unité défectueuse entraînera la facturation de l'unité de remplacement.

Dans les pays ou régions où cette Garantie limitée s'applique mais où l'échange standard anticipé n'est pas disponible, HP pourra, à sa seule discrétion, remplacer ce service par un autre.

Mises à niveau de service

HP propose une gamme complète d'extensions de services pour votre produit que vous pouvez acheter localement. Il est toutefois possible que certains services et leurs produits associés ne soient pas disponibles dans tous les pays. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mises à niveau de service et leur prix, veuillez vous reporter au site web HP à l'adresse www.hp.com/networking/services.

Période de garantie limitée

La période de Garantie limitée d'un Produit matériel HP Networking est une période fixe prenant effet soit à la date de l'achat ou à la date de début de la location du produit auprès de HP, soit à la date à laquelle HP a terminé l'installation du produit, selon la date la plus tardive. La date indiquée sur votre facture d'achat est la date d'achat sauf indication contraire par écrit de la part de HP ou de son revendeur.

Le tableau suivant dresse la liste des Périodes de garantie limitée, des méthodes de prestation de services et des délais d'intervention pour les Produits matériels HP Networking.

Produits		Période de garantie limitée et méthode de prestation de services *	Délai d'intervention **
Switches	Modular		
	125xx, 105xx, 95xx, 75xx	1 year — advance unit replacement warranty service	10 calendar day delivery
	82xxzl, 54xxzl, 42xxvl	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	Fixed-configuration		
	59xx/AF, 583x/AF, 582x/AF	1 year — advance unit replacement warranty service	10 calendar day delivery
	66xx, 62xx/yl, 580x/AF, 55xx, 51xx, 48xxG, 45xx/G, 42xx/G, 38xx, 36xx, 35xx/yl, 31xx, 29xx/al, 281x, 26xx, 25xx/G	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	Smart Managed		
	1910, 181x, 17xx	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	190x	3 year — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	IntelliJack Switches	3 year — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	Unmanaged		
	21xx, 1410, 1400	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
1405	3 year — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery	

Wireless LAN	Indoor Access Points		
	MSM4xx, MSM3xx, M2xx , M110	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	Controllers		
	MSM765 z1 Premium Mobility Controller	5 years for the hard disk drive and lifetime (for as long as you own the product) for the rest of the module — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	MSM720	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	MSM760, MSM710	1 year — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	HP RF Manager Controller	1 year — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	WXxxxx	1 year — advance unit replacement warranty service	30 calendar day delivery
	Other Access devices		
	MSM4xx-R, MSM3xx-R Outdoor Access Points	1 year — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	M111 Wireless Client Bridge	1 year — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	HP 802.11a/b/g Workgroup Bridge HP 802.11a Integrated Bridge and Access Point	1 year — advance unit replacement warranty service	30 calendar day delivery
	MSM317 Wireless Access Devices	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	MSM415 RF Security Sensor	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
30xx Wireless Switch	1 year — advance unit replacement warranty service	30 calendar day delivery	
Routers	Routers		
	A88xx, A66xx	1 year — advance unit replacement warranty service	10 calendar day delivery
	MSR50, MSR30	1 year — advance unit replacement warranty service	10 calendar day delivery
	MSR9xx, MSR20	1 year — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
Additional Networking Products	AllianceONE Products		
	HP AllianceONE Services HP AllianceONE Advanced Services HP AllianceOne Ext z1 Mod w/Rvrbd Stlhd HP PCM+ Agent w/ONE Services z1 Module HP ONE z1Mod w/AvayaSBC pwrby AcmePacket HP Surv Brch Com z1 Mod pwrby Msft Lync HP Adv Svcs z1 Mod w/Win Svr 2008 R2 Std HP Adv Svcs z1 Mod w/XenServer Platform HP Adv Svcs z1 Mod w/vSphere Platform	5 years for the hard disk drive and lifetime (for as long as you own the product) for the rest of the module — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	HP Threat Management z1 Module	5 years for the hard disk drive and lifetime (for as long as you own the product) for the rest of the module — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	Sangoma Voice Cards	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	HP Voice Products		
	VCX voice and communication products	1 year — advance unit replacement warranty service	30 calendar day delivery
	41xx, 35xx, 31xx IP phones	1 year — advance unit replacement warranty service	30 calendar day delivery
	HP Security Appliances		
	F5000, F/S1000-A/E/S VPN Firewall, U200-A/C/M/S/CS UTM	1 year — advance unit replacement warranty service	30 calendar day delivery
	HP Transceivers		
	X244, X242, X132, X131, X129, X122, X121, X119, X112, X111	Lifetime (for as long as you own the product) — advance unit replacement warranty service	Next business day delivery
	X240, X170, X160, X140, X135, X130, X125, X124, X120, X115, X114, X110	1 year — advance unit replacement warranty service	30 calendar day delivery
	See the HP Networking Warranty Coverage Quick Reference at www.hp.com/networking/warrantyquickref for more details.		

* SI LA LÉGISLATION LOCALE EXIGE UNE DÉFINITION DE « LA GARANTIE À VIE » OU QUE CELLE-CI EST DIFFÉRENTE DE CELLE FOURNIE ICI, LA LÉGISLATION LOCALE A PRÉÉANCE.

** Les délais d'intervention reposent sur des jours ouvrables et des heures de travail standard. Ils prennent effet après confirmation de la panne couverte par la garantie par HP et identification de la pièce de rechange. Les délais de réponse reposent sur un effort commercialement raisonnable de la part de HP et dépendent des heures limite d'expédition quotidiennes. Les délais d'intervention peuvent enfin varier d'un pays et d'une région à l'autre et dépendent des contraintes du fournisseur. Si vous vous trouvez dans un pays en dehors de la zone de service habituelle, les délais d'intervention peuvent être plus longs. Veuillez contacter votre service d'assistance HP local pour connaître les délais d'intervention dans votre région.

Transfert vers un tiers

Dans les limites autorisées par la loi, la présente Garantie limitée s'applique uniquement aux utilisateurs finaux de bonne foi du Produit matériel HP Networking et ne peut être exigée que par lesdits utilisateurs ou leurs agents autorisés. L'utilisateur final de bonne foi initial du Produit matériel HP Networking doit avoir acheté ledit produit directement auprès de HP ou d'un revendeur HP agréé. Si vous êtes un utilisateur final de bonne foi du Produit matériel HP Networking et que vous transférez ledit produit à un autre utilisateur final de bonne foi, ce dernier est en droit de faire appliquer la Garantie limitée jusqu'à la fin de la période de garantie. Le transfert ne peut pas être réalisé sous une forme indirecte, telle qu'une consignation, ni prendre la forme de la vente d'un Produit matériel HP Networking effectuée par l'intermédiaire d'un tiers n'étant pas un revendeur HP agréé. Si la Garantie limitée dudit Produit matériel HP Networking est à vie, l'utilisateur final auquel vous transférez le produit peut faire appliquer la présente Garantie limitée tant qu'il possède le produit. Si vous transférez votre produit matériel HP Networking à un tiers autre qu'un autre utilisateur final de bonne foi, dans les limites autorisées par la loi, au moment du transfert i) la présente Garantie limitée est annulée ; 2) toute couverture restante en vertu de cette Garantie limitée cesse ; et iii) aucun autre tiers ultérieur ne peut bénéficier de la garantie pour ce produit HP.

Garantie limitée de logiciel

SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LE CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL DU LOGICIEL APPLICABLE OU DE TOUT ACCORD DE LICENCE DE PROGRAMME, OU SI LA LÉGISLATION EN VIGUEUR L'EXIGE, LES PRODUITS LOGICIELS, Y COMPRIS LES PRODUITS LOGICIELS, LOGICIELS GRATUITS (tels que définis ci-dessous) OU LE SYSTÈME D'EXPLOITATION PRÉINSTALLÉS PAR HP, SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS, ET HP DÉCLARE PAR LA PRÉSENTE REJETER TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDITION, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, TOUTE GARANTIE IMPLICITE, TOUT DROIT OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE VIRUS. Certains pays/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ni la limitation de la période de garantie, ce qui précède peut ne pas vous être entièrement applicable. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, HP OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES, QU'ILS SOIENT SPÉCIAUX, ACCIDENTELS, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, DE TOUT DOMMAGE RESULTANT DE LA PERTE DE BÉNÉFICES, LA PERTE DE DONNÉES CONFIDENTIELLES OU AUTRES, D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, OU TOUT AUTRE DOMMAGE ASSOCIÉ DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT À L'UTILISATION OU À L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, ET CE MÊME SI HP OU SON FOURNISSEUR ONT ÉTÉ AVERTIS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES ET SI LE RECOURS NE REPOSD PAS A SON OBJECTIF ESSENTIEL. Certains pays/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects ou accessoires, ce qui précède peut ne pas vous être applicable.

Les seules obligations de HP en ce qui concerne la garantie des logiciels distribués par HP sous le nom de marque HP sont définies dans le contrat de licence d'utilisateur final applicable ou l'accord de licence de programme fourni avec ledit logiciel. Si le support amovible sur lequel HP distribue le logiciel est diagnostiqué avec des défauts de matériaux ou de fabrication dans les quatre-vingt-dix (90) jours après sa date d'achat, votre unique recours sera de retourner le support amovible à HP afin de le faire remplacer.

Il est de votre responsabilité de contacter les fabricants ou fournisseurs autres que HP pour faire appliquer leurs garanties.

Applications et systèmes d'exploitation libres

HP n'offre aucune assistance sur les logiciels fournis sous licence libre par des tiers, en ce compris les systèmes d'exploitation et applications (« Logiciels gratuits »). L'assistance sur les Logiciels gratuits fournis avec les Produits matériels HP Networking est de la responsabilité de l'éditeur tiers du Logiciel libre. Veuillez vous reporter à la déclaration d'assistance pour le système d'exploitation gratuit ou l'application gratuite fournie, le cas échéant, avec votre Produit matériel HP Networking.

Assistance en ligne ou téléphoniqueue

Une assistance en ligne ou téléphoniqueue limitée est disponible auprès de HP. Veuillez vous reporter au site www.hp.com/networking/support pour en savoir plus sur l'assistance fournie et la durée pendant laquelle celle-ci est disponible. Reportez-vous à « Contacter HP » ci-dessous pour les ressources en ligne et l'assistance téléphoniqueue.

Contacteur HP

Si votre produit tombe en panne pendant la période de Garantie limitée et que les informations fournies dans la documentation du produit, les dernières notes de diffusion des logiciels et les autres informations techniques disponibles en ligne sur le site HP www.hp.com/networking ne vous permettent pas de résoudre le problème, contactez votre revendeur HP agréé ou HP. Pour savoir comment contacter HP, reportez-vous au site www.hp.com/networking et sélectionnez « Contact ».

Assurez-vous être en possession des informations suivantes avant d'appeler :

- le numéro de série, le nom et le numéro du produit ;
- la description détaillée des symptômes, notamment la date à laquelle ils sont apparus pour la première fois et leur fréquence ;
- la description détaillée des modifications apportées à la configuration de votre produit ou à votre environnement réseau avant l'apparition des symptômes ;
- la description détaillée des mesures de dépannage que vous avez prises et les résultats de ces interventions ;
- la révision logicielle actuelle du produit ;
- la preuve d'achat.